



Avec une promesse d'embauche mon employeur refuse de signer

Par **amandine6_old**, le **06/12/2007 à 14:06**

bonjour, rnje devais débiter un nouvel emploi dans la restauration le lundi 10décembre. cependant je dois me faire hospitaliser le 17 décembre pour une durée de 2jours. j'ai donc appelé mon futur employeur dès que je l'ai su et après m'avoir dit qu'il n'y avait pas de souci et qu'il suffirait d'avoir un certificat medical, il m'a rappelé pour me dire qu'il refuse maintenant de me garder alors que je possède une promesse d'embauche de sa part et que j'ai quitté mon ancien emploi pour lui .ai je des recours possible??

Par **frp31_old**, le **06/12/2007 à 16:30**

Je doute que la promesse d'embauche n'ai de valeur contractuelle donc à mon avis pas de recours.....rnrnà vérifier tout de même...parce que je ne suis pas vraiment sur.

Par **amandine6_old**, le **06/12/2007 à 16:39**

merci

Par **amiral74_old**, le **28/12/2007 à 00:14**

Il ne peut se retracter à propos de ta promesse d'embauche qui de plus si elle est complete est un véritable contrat de travail, seulement il ne va pas te garder en faisant jouer la période d'essai ...rnDésolé !